

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX ET LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES FÉDÉRAUX

RAPPORT INSTITUTIONNEL – CABINET DU PREMIER MINISTRE

Table des matières

1.	VUE D'ENSEMBLE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE.....	1
1.1	Mandat.....	1
1.2	Organisation	2
2.	POSTES DE DIRECTION CONCERNÉS	2
3.	PROGRAMMES, POLITIQUES ET PROCÉDURES VISANT À CONTRER L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES 43 ^e ET 44 ^e ÉLECTIONS GÉNÉRALES.....	3
4.	MOYENS ET CANAUX PAR LESQUELS LE CPM REÇOIT DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	7
5.	PRODUITS DE RENSEIGNEMENT ÉCRITS PERTINENTS REÇUS PAR LE CPM.....	9
6.	SÉANCES D'INFORMATION ORALES PERTINENTES DESTINÉES AU PREMIER MINISTRE ET AU CPM.....	9

1. VUE D'ENSEMBLE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

1.1 Mandat

Le cabinet du premier ministre (CPM) soutient le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à titre de chef du gouvernement, de chef d'un parti politique à la Chambre des communes et de député.

Comme c'est le cas pour les cabinets ministériels, le CPM est composé de personnel ministériel exonéré nommé conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*¹, et non de fonctionnaires permanents de carrière. Ainsi, sa composition et ses activités varient d'un gouvernement à l'autre.

Le CPM travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil privé (BCP). Ils jouent des rôles distincts et offrent des conseils et du soutien selon différentes perspectives. Comme l'indique le document *Pour un gouvernement ouvert et responsable, 2015*, les membres du personnel exonéré, y compris ceux du CPM, partagent l'engagement politique du ministre qu'ils servent. À cet égard, ils offrent un point de vue particulier et une expertise qui complètent les conseils professionnels, spécialisés et non partisans de la fonction publique.

¹ L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13.

Le CPM travaille avec les cabinets ministériels et la fonction publique pour assurer la réalisation des engagements du gouvernement. Il s'agit d'un organe de coordination central pour les cabinets ministériels. Le personnel du CPM collabore également avec ses homologues d'autres cabinets ministériels fédéraux et provinciaux, y compris les cabinets des premiers ministres provinciaux et territoriaux, pour faire avancer les dossiers. Le CPM lui-même ne joue pas un rôle d'origine législative et ne possède aucun pouvoir décisionnel.

Le CPM planifie l'emploi du temps du premier ministre, rédige des discours et d'autres déclarations publiques, gère les relations du premier ministre avec les médias ainsi que ses tournées en plus de traiter sa correspondance. Le CPM facilite les relations du premier ministre avec les ministres, les fonctionnaires, le caucus et d'autres personnes. Il est également composé des conseillers du premier ministre, qui sont notamment chargés de fournir des conseils et du soutien concernant les objectifs du gouvernement en matière de politiques et l'élaboration des politiques, les questions d'intérêt quotidien et les affaires parlementaires.

1.2 Organisation

Le CPM est actuellement dirigé par la chef de cabinet du premier ministre Katie Telford et deux chefs de cabinet adjoints, Marjorie Michel et Brian Clow. M^{me} Michel et M. Clow sont responsables de plusieurs équipes, et relèvent de M^{me} Telford.

M^{me} Michel supervise sept équipes : Bureau de direction, Ressources humaines, Nominations, Opérations, Tournées, Correspondance et Liaison avec le caucus.

M. Clow supervise cinq équipes : Politiques et affaires du Cabinet, Communications, Gestion des enjeux et affaires parlementaires, et Affaires mondiales.

2. POSTES DE DIRECTION CONCERNÉS

Les postes de direction au sein du CPM auxquels étaient rattachées des responsabilités liées aux questions abordées aux divisions (a)(i)(A) et (a)(i)(B) du mandat de la Commission, les noms des titulaires de ces postes entre le 1^{er} janvier 2019² et le 8 septembre 2023 ainsi qu'une description de leurs fonctions se trouvent ci-dessous.

Chef de cabinet : Katie Telford, tout au long de la période visée. Le chef de cabinet relève du premier ministre.

Chef de cabinet adjoint : le chef de cabinet adjoint relève du chef de cabinet. Brian Clow occupe ce poste depuis octobre 2021. Il était auparavant directeur général, Gestion des enjeux, affaires parlementaires et relations Canada-États-Unis au CPM (2019-2021).

² Votre demande originale indiquait une date de début en septembre 2018. Cependant, vous avez précisé que vous demandiez l'information concernant la période du 1^{er} janvier 2019 au 8 septembre 2023.

Conseillers principaux : les conseillers principaux qui avaient des responsabilités relatives aux questions concernées durant la période visée étaient Jeremy Broadhurst, Patrick Travers et Ben Chin.

Directeur, Gestion des enjeux et affaires parlementaires : Samantha Khalil, de novembre 2021 à février 2023; Alana Kiteley, de février à août 2023; et Alexander Jagric depuis août 2023. Depuis 2019, d'autres membres du personnel de Gestion des enjeux et affaires parlementaires ont été exposés à des affaires liées au renseignement et à l'ingérence étrangère.

Conseillers en politiques : les conseillers en politiques qui avaient des responsabilités relatives aux questions concernées durant la période visée étaient Jim Kapches, Ozren Jungic et Kathleen Davis.

Bien qu'il ne fasse pas partie du CPM, le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement (CSNR) est le fonctionnaire directement responsable de conseiller le premier ministre au sujet des questions liées à l'ingérence étrangère dans les élections, entre autres. Le CSNR et les fonctionnaires qui le soutiennent recueillent des informations et des ressources auprès de la communauté de la sécurité et du renseignement afin de coordonner la réponse du gouvernement à l'ingérence étrangère.

Le CSNR est nommé par décret et est membre de la fonction publique non partisane.

3. PROGRAMMES, POLITIQUES ET PROCÉDURES VISANT À CONTRER L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES 43^e ET 44^e ÉLECTIONS GÉNÉRALES

L'amélioration des capacités du Canada dans les domaines de la sécurité nationale et du renseignement était une priorité du présent gouvernement même avant son élection.

Dans sa plateforme électorale de 2015, le Parti libéral du Canada s'était engagé à créer un comité multipartite de parlementaires pouvant recevoir des renseignements classifiés et ainsi examiner les mesures du gouvernement dans les domaines de la sécurité nationale et du renseignement.

Pour remplir son engagement, le gouvernement a mis sur pied le **Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement** (CPSNR).

L'affaire des détenus afghans, qui est survenue sous le gouvernement Harper, alors que le premier ministre actuel était député de l'opposition, est à l'origine de la création du CPSNR. Dans cette affaire, il existait depuis longtemps un conflit entre le Parlement et le gouvernement concernant l'accès aux documents classifiés portant sur la sécurité nationale afin que le Parlement puisse demander des comptes au gouvernement. Le CPSNR a été conçu pour remédier au problème.

Le CPSNR est composé de parlementaires, notamment de représentants de tous les partis reconnus à la Chambre des communes. Comme ses membres possèdent une cote de sécurité de niveau « Très secret », ils peuvent recevoir et traiter des renseignements et des documents classifiés. Le CPSNR peut entreprendre ses propres études, participer à des séances d'information données par des fonctionnaires et interroger des membres élus du gouvernement, y compris des ministres et le

premier ministre. Le CPSNR publie des rapports contenant ses recommandations, dont une version est classifiée (transmise aux fonctionnaires) et une version est non classifiée (publique).

Conformément à son mandat, le CPSNR a amorcé une étude approfondie de l'ingérence étrangère, qu'il a publiée dans son rapport annuel de 2019. Récemment, à la demande du premier ministre, il a repris l'étude de la question.

Après l'élection présidentielle de novembre 2016 aux États-Unis et l'élection présidentielle de mai 2017 en France, le problème de l'ingérence étrangère dans les élections a pris une nouvelle ampleur. En prévision des élections générales de 2019, le gouvernement du Canada a mis en place le Plan visant à protéger la démocratie au Canada.

Ce plan repose sur quatre piliers :

1. **Améliorer l'état de préparation des citoyens.** Les mesures comprennent les suivantes :

- a. le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, un mécanisme qui permet à des hauts fonctionnaires (le comité) de communiquer avec les Canadiens de manière claire, transparente et impartiale pendant une élection en cas d'incident ou d'incidents menaçant l'intégrité d'une élection fédérale;
- b. l'Initiative de citoyenneté numérique, qui vise à soutenir la démocratie et l'inclusion sociale au Canada en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne et en établissant des partenariats pour soutenir un écosystème d'information sain;
- c. le rapport du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) sur les cybermenaces contre le processus démocratique du Canada (2017);
- d. le rapport du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sur les menaces d'ingérence étrangère visant les processus démocratiques du Canada (2021).

2. **Renforcer la préparation organisationnelle.** Les mesures comprennent les suivantes :

- a. Accroître la coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux pour repérer les menaces, les nouvelles tactiques et les vulnérabilités des systèmes afin de renforcer les pratiques et les comportements en matière de sécurité.
- b. Travailler avec les partis politiques afin d'améliorer leurs pratiques en matière de cybersécurité en offrant des conseils techniques approfondis, notamment sur les mesures de sécurité en ligne et les pratiques de sécurité internes;
- c. Sensibiliser les décideurs à la nature de l'ingérence étrangère;
- d. Donner des séances d'information classifiées sur les menaces aux dirigeants des partis politiques.

3. **Lutter contre l'ingérence étrangère.** Les mesures comprennent les suivantes :
 - a. Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE), qui réunit des organisations de renseignement et d'application de la loi pour mettre en commun des informations et coordonner les réponses;
 - b. Le Mécanisme de réponse rapide du G7, qui coordonne les informations et les réponses à l'échelle internationale.
4. **Créer un écosystème d'information sain.** Ce pilier porte sur la lutte contre la désinformation en ligne et comprend le soutien aux plateformes de médias sociaux dans leurs efforts visant à accroître la transparence, l'authenticité et l'intégrité de leurs systèmes afin de contribuer à la protection de nos élections.

Certaines de ces mesures sont décrites en détail ci-après.

En 2018, le gouvernement a mis sur pied le **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections** (MSRE). Ce dernier est une organisation conjointe composée de représentants du SCRS, de la GRC, d'Affaires mondiales Canada et du CST. Le gouvernement a créé ce groupe de travail afin que les membres qui le composent puissent disposer d'un forum leur permettant de partager rapidement et efficacement des informations et de coordonner des mesures pour réagir aux menaces à l'intégrité des élections, dont l'ingérence électorale étrangère. Le Groupe de travail se réunit périodiquement et ses activités ne se limitent pas à la période d'une campagne électorale.

Toujours en 2018, le gouvernement a créé l'**Unité de protection de la démocratie** (UPD) au sein du BCP. Le mandat de l'UPD est d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre des mesures pangouvernementales pour lutter contre la désinformation et protéger les institutions démocratiques du Canada, notamment contre l'ingérence électorale étrangère.

En 2019, le gouvernement a mis en place le **Protocole public en cas d'incident électoral majeur** (PPIEM) par le truchement d'une directive du Cabinet. Le PPIEM prévoit qu'un groupe de hauts fonctionnaires impartiaux (groupe d'experts) reçoive et examine des informations, dont des renseignements classifiés, pendant une campagne électorale, et décide s'il existe une menace pour la capacité du Canada à tenir des élections libres et justes, de sorte que la population devrait en être avertie. Le PPIEM a été instauré pour éviter que la politique n'influence, en apparence ou en réalité, la décision d'émettre ou non un avertissement, ce qui pourrait être le cas si la décision était prise par le gouvernement au pouvoir au cours d'une campagne électorale. Le PPIEM était en place lors des élections fédérales de 2019 et 2021.

La directive du Cabinet sur le PPIEM prévoit qu'après chaque campagne électorale, un rapport indépendant sur le fonctionnement du PPIEM doit être rendu public. Dans les rapports, on peut formuler des recommandations d'amélioration. Des rapports ont été publiés après l'élection de 2019 (par James Judd) et après celle de 2021 (par Morris Rosenberg); Judd et Rosenberg sont tous deux d'anciens fonctionnaires éminents, et ils ont été nommés par le groupe d'experts, et non par le gouvernement.

Également en 2019, le gouvernement a créé l'**Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement** (OSSNR). Ce dernier examine toutes les activités liées à la sécurité nationale ou au renseignement du gouvernement du Canada pour s'assurer qu'elles sont légales, raisonnables et nécessaires, et enquête sur celles-ci. L'OSSNR enquête également sur les plaintes du public concernant les principales agences et activités liées à la sécurité nationale. Il s'agit de la *Loi sur l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement* qui lui confère les pouvoirs statutaires lui permettant d'accéder à l'information pertinente à son mandat et de mener des examens de manière indépendante.

L'OSSNR remplace le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), qui supervisait les activités du SCRS, et le Bureau du commissaire du CST (BCCST), qui supervisait celles du CST. L'OSSNR est désormais également responsable de l'examen des activités de la GRC liées à la sécurité nationale et au renseignement, qui incombait auparavant à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Le CSARS, le BCCST et la CCETP se concentraient chacun sur l'examen des activités d'un organisme en particulier et n'avaient pas le pouvoir légal de se pencher sur celles qui ne relevaient pas de leur mandat.

Ils ne pouvaient pas non plus collaborer entre eux ou partager des informations classifiées avec d'autres organismes experts de surveillance de la sécurité nationale. L'OSSNR, en revanche, peut examiner toutes les activités de sécurité nationale et de renseignement du gouvernement du Canada, et ce, de façon complète et intégrée.

En mettant sur pied l'OSSNR, le gouvernement a comblé les lacunes du cadre de responsabilité en matière de sécurité nationale cernées par le juge O'Connor dans le rapport 2006 de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar.

L'ingérence étrangère dans les élections n'est pas un problème qui touche uniquement le Canada. En effet, toutes les démocraties sont des cibles potentielles. La coopération internationale est donc primordiale pour lutter contre cette menace. À cet égard, le gouvernement a été à l'origine du lancement du **Mécanisme de réponse rapide du G7** (MRR du G7) lors du Sommet du G7 de 2018 tenu à Charlevoix. Le MRR du G7 renforce la coordination transfrontalière afin de cerner les menaces étrangères contre les démocraties et d'y répondre. Au-delà du G7, le MRR continue de s'étendre et comprend désormais l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'OTAN, les Pays-Bas et la Suède en tant qu'observateurs.

Le **Mécanisme de réponse rapide Canada** (MRR Canada) est le secrétariat permanent du MRR du G7, qui relève d'Affaires mondiales Canada. Il convoque les membres et les observateurs du MRR du G7 pour définir le plan d'action annuel et coordonner les efforts du G7. Le MRR Canada surveille également l'environnement de l'information numérique pour détecter toute désinformation parrainée par un État étranger, entre autres pendant une élection générale. Il soutient également les engagements internationaux du Canada en matière de désinformation parrainée par des États étrangers.

En mars 2022, le premier ministre a annoncé un financement supplémentaire pour le MRR Canada. En août 2022, il a annoncé la création d'une unité dédiée à l'Europe de l'Est au sein du MRR Canada, qui surveillera et détectera la désinformation russe.

Les initiatives récentes ne sont incluses dans le présent rapport, car elles ne portent pas sur les élections générales de 2019 et 2021. Elles seront résumées dans le rapport institutionnel relatif à la prochaine phase des travaux de la Commission.

4. MOYENS ET CANAUX PAR LESQUELS LE CPM REÇOIT DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ

En tant que cabinet ministériel, le CPM ne possède ni ne contrôle lui-même aucun renseignement de sécurité. Il compte sur le BCP, et principalement sur le CSNR, pour déterminer et résumer les renseignements que doivent consulter le personnel du CPM. Dans ce cas, l'accès du personnel du CPM aux renseignements est contrôlé par la fonction publique.

Il arrive que des discussions portant sur des renseignements de sécurité aient lieu dans des locaux sécurisés (local isolé pour matériel spécial [LIMS]). Par conséquent, il arrive fréquemment que l'examen de documents contenant ce type de renseignements se fasse également dans un LIMS. On trouve des LIMS dans tout le pays, et ceux-ci peuvent être utilisés par les membres du personnel lorsqu'ils ne se trouvent pas physiquement à Ottawa.

Les canaux habituels par lesquels le personnel du CPM reçoit des renseignements de sécurité sont les suivants :

- Certains membres du personnel du CPM reçoivent des dossiers d'information classifiés de la part des agents des relations avec les clients (ARC). Dans certains cas, un ARC peut observer le membre du personnel lire le dossier. Dans la plupart des cas, le personnel du CPM ne conserve pas les dossiers une fois qu'ils ont été examinés.

Ces communications varient en volume, en priorité et en fréquence. Certaines portent sur des dossiers ciblés, que les ARC demandent au personnel d'examiner en fonction de l'importance de la situation.

D'autres sont des dossiers beaucoup plus volumineux, communiqués périodiquement, sans que le membre du personnel ne reçoive de directives sur ce sur quoi il doit se concentrer et ce qui est important. Les ARC ne présentent pas ces dossiers au personnel du CPM comme une lecture obligatoire.

Les pratiques à cet égard ont changé au fil du temps, par exemple en raison de la pandémie de COVID-19.

- Le personnel du CPM reçoit des séances d'information orales. Ces dernières sont dirigées par le CSNR ou son personnel, et celui-ci fait intervenir d'autres responsables, au besoin. Si on utilise des documents d'information, le personnel du CPM ne les conserve pas après la réunion. Comme décrit ci-après, les séances d'informations peuvent être plus ou moins officielles.

Le premier ministre, quant à lui, reçoit des séances d'information orales officielles de la part du CSNR et d'autres responsables. Il peut également être informé de manière informelle en marge d'autres événements, par exemple avant des réunions avec des dirigeants étrangers ou en réponse à des événements en cours.

De façon générale, le personnel du CPM et le premier ministre s'appuient sur les fonctionnaires pour qu'ils lui transmettent l'information, lorsqu'il est indiqué de le faire, notamment en la présentant dans une trousse documentaire ou en organisant une séance d'information orale.

En ce qui concerne les mesures découlant de ces séances d'information, il faut ici faire la distinction entre le premier ministre et le CPM. Le premier ministre est le chef du gouvernement et peut prendre des décisions à partir de l'avis des fonctionnaires. Le CPM, par opposition, ne possède aucun pouvoir décisionnel. Lorsque le personnel du CPM participant à ces séances, c'est à titre informatif seulement, parfois comme étape préliminaire avant la transmission des renseignements au premier ministre.

Par contre, le premier ministre n'a pas toujours à prendre une décision chaque fois qu'il reçoit de l'information, même s'il peut le faire. Les fonctionnaires précisent souvent que la séance d'information est présentée à titre informatif et qu'aucune décision n'est requise. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix :

- Le renseignement sur lequel s'appuie la séance peut être trop incertain.
- La prise de mesures pourrait révéler de l'information sensible aux adversaires du Canada (p. ex. révéler l'identité d'une source humaine ou la méthode de collecte de renseignement).
- La prise de mesures pourrait entraîner la divulgation d'information fournie par un des partenaires internationaux du Canada, lequel a limité l'utilisation possible de cette information.
- L'autorisation pertinente de prendre des mesures appartient à un autre acteur gouvernemental.
- Les organismes du renseignement ou d'application de la loi peuvent prendre des mesures de leur côté.

Souvent, la question pour le premier ministre touche davantage les politiques que les opérations. À cet égard, le premier ministre et son équipe s'appuient sur la fonction publique et les autres organismes pour qu'ils remplissent leurs fonctions avec diligence.

Le CPM sait que le commissaire aux élections fédérales enquête sur les infractions à la *Loi électorale du Canada*, que la GRC peut enquêter sur les infractions au *Code criminel*, que le SCRS enquête sur les menaces contre la sécurité nationale et peut prendre des mesures pour réduire certaines menaces, que le groupe de travail SITE partage l'information entre les divers organismes et assure la coordination des mesures, et que, en période électorale, le PPIEM surveille la situation et peut émettre un avertissement au public s'il détecte un ou des incidents menaçant la capacité du Canada de tenir une élection libre et juste. Il est bien entendu toujours possible d'améliorer ces

structures institutionnelles. En effet, plusieurs ont été créées de toutes pièces par le gouvernement actuel. Elles ont été conçues de façon à offrir divers degrés d'indépendance de l'orientation politique à l'échelle opérationnelle. Elles n'auraient qu'une faible valeur si elles devaient obtenir la direction du premier ministre pour prendre leurs mesures opérationnelles.

5. PRODUITS DE RENSEIGNEMENT ÉCRITS PERTINENTS REÇUS PAR LE CPM

Comme il est mentionné précédemment, le CPM ne conserve aucune copie des produits de renseignement écrits. Il est donc impossible pour le CPM de fournir une liste des produits de renseignement écrits qu'il a reçus.

6. SÉANCES D'INFORMATION ORALES PERTINENTES DESTINÉES AU PREMIER MINISTRE ET AU CPM

Le tableau ci-après présente toutes les séances d'information orales offertes au premier ministre ou à un membre du CPM à propos des sujets couverts par les divisions (a)(i) (A) et (B) du mandat de la Commission pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 8 septembre 2023³. On y présente la date, l'organisme et la personne responsables, le contenu transmis et la nature et le moment des mesures prises à la suite de ces séances.

Fait à noter, la liste ne comprend pas les rencontres informelles ou « spéciales » (pour lesquelles aucun dossier fiable n'existe). Compte tenu de la nature des questions de sécurité nationale, nombre de ces séances sont des conversations qui ne sont pas officiellement prévues. Elles peuvent avoir lieu en marge d'autres séances d'information, pendant des déplacements à l'étranger ou au pays, ou de façon urgente en réponse aux besoins du premier ministre d'obtenir de l'information et des avis pour répondre à des menaces contre la sécurité nationale. Le premier ministre a participé à de nombreuses séances de ce genre depuis 2015.

Date et objets pertinents	Responsables	Destinataires	Notes
28-29 septembre 2019	Directeur de la sécurité et du renseignement du BCP et une personne du SCRS	Azam Ishmael, qui a transmis l'information à Jeremy Broadhurst, qui a informé le premier ministre	Cette séance d'information a été offerte au premier ministre dans son rôle de chef du Parti libéral du Canada. Elle est incluse ici pour des raisons d'exhaustivité.

³ Votre demande originale indiquait une date de début en septembre 2018. Cependant, vous avez précisé que vous demandiez l'information concernant la période du 1^{er} janvier 2019 au 8 septembre 2023.

Date et objets pertinents	Responsables	Destinataires	Notes
9 février 2021	David Vigneault ⁴ , David Morrison ⁵ , Vincent Rigby ⁶ , Ian Shugart ⁷	Premier ministre, Katie Telford, Patrick Travers et possiblement d'autres employés du CPM	
12 septembre 2021	Employés du SCRS et du BCP	Azam Ishmael et Braeden Caley, qui ont transmis l'information à Jeremy Broadhurst	Cette séance d'information a été offerte à des représentants du Parti libéral du Canada. Elle est incluse ici pour des raisons d'exhaustivité.
14 juin 2022	Jody Thomas ⁸ et d'autres membres du BCP	Premier ministre, Patrick Travers, Jeremy Broadhurst et divers employés du CPM	Séance liée au mémoire au Cabinet sur les activités hostiles parrainées par des États. Les discussions ayant eu lieu pendant cette rencontre pourraient être protégées comme document confidentiel du Cabinet.
28 septembre 2022	Jody Thomas, David Vigneault, Rob Stewart ⁹	Brian Clow, Patrick Travers et Mike Jones	Cette séance a mené à la séance d'information au premier ministre du 27 octobre 2022.
27 octobre 2022	Jody Thomas, Janice Charette, ¹⁰	Premier ministre, Katie Telford, Brian Clow,	

⁴ Directeur du SCRS

⁵ Conseiller en matière de politique étrangère et de défense auprès du Premier ministre

⁶ Conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre

⁷ Greffier du Conseil privé

⁸ Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre

⁹ Sous-ministre de la Sécurité publique

¹⁰ Greffière du Conseil privé

Date et objets pertinents	Responsables	Destinataires	Notes
	David Vigneault, Dan Costello ¹¹	Jeremy Broadhurst, Patrick Travers	

Les produits de renseignement suivants ont été reçus après l'article de Sam Cooper publié sur le site de Global News et intitulé « Canadian intelligence warned PM Trudeau that China covertly funded 2019 election candidates: Sources » (en anglais seulement).

Pendant cette période, on a poursuivi la pratique décrite précédemment de fournir des séances d'information informelles ou spéciales au besoin.

Date et objets pertinents	Responsables	Destinataires	Notes
30 novembre 2022	Jody Thomas	Premier ministre, Katie Telford, Brian Clow et d'autres employés du CPM	Cette séance a eu lieu immédiatement avant la période de questions.
23 février 2023	Jody Thomas, Mike MacDonald, David Vigneault.	Brian Clow et Jeremy Broadhurst	
20 mars 2023	Jody Thomas, David Vigneault, Janice Charette, et un analyste non précisé	Premier ministre, Katie Telford, Jeremy Broadhurst et Brian Clow	
2 mai 2023 Deux rencontres : 12 h 45 et 14 h	Jody Thomas, David Vigneault, David Morrison, Janice Charette	Premier ministre, Katie Telford, Brian Clow, Ben Chin, Patrick Travers, Jeremy Broadhurst	
6 mai 2023	Jody Thomas, David Vigneault, David Morrison et un employé du SCRS	Brian Clow, Patrick Travers et Ben Chin	

¹¹ Sous-ministre et conseiller en matière de politique étrangère et de défense auprès du premier ministre pour le Bureau du Conseil

Date et objets pertinents	Responsables	Destinataires	Notes
7 mai 2023 7 h 30	Jody Thomas, David Vigneault, David Morrison, Janice Charette	Premier ministre, Katie Telford, Brian Clow, Ben Chin, Patrick Travers, Jeremy Broadhurst	
18 mai 2023	Janice Charette, David Vigneault, Dan Rogers, d'autres fonctionnaires, administrateurs généraux, chefs de cabinet	Ministres Blair, Leblanc, Joly et Mendicino Brian Clow, Jeremy Broadhurst, Alana Kiteley et chefs de cabinet des ministres	Les discussions ayant eu lieu pendant cette rencontre pourraient être protégées comme document confidentiel du Cabinet.
30 mai 2023	Janice Charette	Ministres Mendicino, LeBlanc, Blair, Joly, ainsi que leur chef de cabinet respectif Brian Clow et Alana Kiteley	Les discussions ayant eu lieu pendant cette rencontre pourraient être protégées comme document confidentiel du Cabinet.
6 juin 2023	Marie-Hélène Chayer, Dan Rogers, et d'autres fonctionnaires du BCP	Brian Clow, Patrick Travers, Sarah Hussaini, Alana Kiteley, Jim Kapches	4C : Plan pour lutter contre l'ingérence étrangère tenue plus tard le 6 juin 2023.
29 juin 2023	Janice Charette, John Hannaford, Nathalie Drouin, Dan Rogers	Katie Telford, Brian Clow, Jeremy Broadhurst, Matthew Stickney	
3 août 2023	Jody Thomas, John Hannaford, David Vigneault,	Premier ministre, Brian Clow et d'autres membres du CPM	

Date et objets pertinents	Responsables	Destinataires	Notes
	analyste du renseignement		